



Conseil d'administration de la fondation d'Aguesseau

Vendredi 10 janvier 2020

Avant d'aborder l'ordre du jour, le directeur général fait un point sur la commission salaire des agents de la fondation et sur les élections des représentants au comité social et économique (CSE) du 14 janvier. Tous les membres approuvent la valorisation du point à 1 % au 1^{er} janvier 2020 ainsi que le passage de la prime bas salaire de 180 à 200 €. Concernant le scrutin du 14 janvier, seule la CFDT a présenté une liste pour le collège des employés. Pas de liste pour le collège des cadres. Désintéret total des autres organisations syndicales pour ces élections.

I - Budget prévisionnel 2020

Le budget prévisionnel 2020 a été élaboré en novembre 2019. Trois budgets distincts :

- Activité patrimoniale/investissements ;
- Activité crédits sociaux/prêts ;
- Activités sociales.

Les investissements sont entièrement financés par la fondation sur ses fonds propres pour ce qui concerne les :

- Logements : 206 000 € + 10 nouveaux appartements ;
- Vacances jeunes : 321 000 € ;
- Vacances familles : 22 700 € ;
- Restaurations : 46 6000 € ;

Les prêts sociaux

1 749 200 € seront dédiés aux prêts en faveur du logement : 1 500 000 € pour les prêts à l'accession à la propriété (PAP) et 917 100 € pour les prêts à l'amélioration de l'habitat (PAH).

Dispositifs sociaux

La fondation a un besoin de financement à hauteur de 9 186 000 €, somme qu'elle a demandée au ministère au titre de sa subvention 2020. Elle a besoin de 865 000 € de financement pour son fonctionnement, les charges ayant augmenté de 3 %.

Il est prévu une action en faveur du logement. A ce titre elle a reçu du ministère une enveloppe de 1 500 000 € fin décembre 2019 uniquement fléchée logement. Cette enveloppe

va lui permettre d'augmenter le parc des chambres en colocation, passant ainsi de 40 à 75. Proposition également d'un nouveau T3 à Nanterre commune par le DRHAS de Paris et d'un T5 dans le 19^{ème}, rue d'Aubervilliers. Ces deux logements vont être transformés en colocations.

Aides sociales et aides aux études :

- 2 200 000 € pour les secours ;
- 20 000 € pour les catastrophes ;
- 308 000 € pour les aides aux études, soit un total de 2 528 000 €.

Aides aux séjours vacances jeunes :

- 390 000 € pour les séjours en hiver ;
- 3 384 000 € pour les séjours en été ;
- 113 000 € pour les séjours en automne, soit un total de 3 995 000 €.

Aides aux séjours vacances familles. Pour ces séjours la fondation a un besoin de financement de 633 000 €.

Aides à la restauration parisienne :

- 1 300 000 € pour le self du Harlay ;
- 1 625 000 € pour le self du Millénaire ;
- 1 792 000 € pour le self du nouveau TGI.

Maintien de la grille tarifaire actuelle pour les agents du ministère. Seuls les visiteurs verront leur tarif augmenter.

II - Point d'information sur le projet de réforme des statuts de la fondation

Le président a engagé en 2019 une réflexion sur une réforme des statuts suite aux observations de la Cour des comptes. Les trois fondations, Lépine, Jean Moulin et d'Aguesseau sont concernées par cette réforme.

III - Point d'information sur le renouvellement du marché de gestion de l'hôtel des Bains à Saint-Cast

Une seule réponse au marché notifié le 20 novembre 2019, celle de VTF. L'offre de VTF pour les travaux de restauration des bâtiments n'a pas été retenue. Ainsi la fondation va rester maître des travaux. Ces travaux vont consister en la requalification des 30 chambres restantes.

IV - Bruté à Belle-Ile-en-Mer

Une rencontre avec le secrétaire général de la préfecture du Morbihan va avoir lieu le 29 janvier prochain. L'actuel bail va être transformé en convention d'occupation précaire pendant 11 ans.

Prochain conseil d'administration le 26 mars 2020.

Le représentant CFDT au conseil d'administration de la fondation d'Aguesseau,

Jean-Jacques Vêtu.